



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 26 mars 2013 (26.4)
(OR.en)**

**17923/12
ADD 1**

**PV CONS 73
ENV 957**

ADDENDUM AU PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3211^{ème}** session du Conseil de l'Union européenne (**ENVIRONNEMENT**),
tenue à Bruxelles le 17 décembre 2012

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

Liste des POINTS "A" (doc. 17614/12 PTS A 107)

Point 1:	Règlement du Parlement européen et du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire [première lecture] (AL + D).....	4
Point 2:	Proposition de règlement du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction (AL).....	4
Point 3:	Proposition de règlement du Conseil portant extension du champ d'application du règlement (UE) n° 1214/2011 du Parlement européen et du Conseil sur le transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces par la route entre États membres dans la zone euro	5

Liste des POINTS "A" (doc. 17615/12 PTS A 108)

Point 2:	Décision du relative à l'adhésion de l'Union européenne au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol	5
Point 3.	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 7/2010 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels.....	5
Point 4.	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1344/2011 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels, agricoles et de la pêche.....	5
Point 5.	Décision d'exécution du Conseil autorisant la Bulgarie et la Roumanie à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 5 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée	6

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 17442/12 OJ/CONS 72 ENV 928)

- Point 6. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 "Bien vivre, dans les limites de notre planète" [première lecture]..... 6
- Point 7. Divers 7
- g) i) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 443/2009 en vue de définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de 2020 en matière de réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves [première lecture]
Dossier interinstitutionnel: 2012/0190 (COD)
- ii) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 510/2011 en vue de définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de 2020 en matière de réduction des émissions de CO₂ des véhicules utilitaires légers neufs [première lecture]
Dossier interinstitutionnel: 2012/0191 (COD)

*

**

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique, conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

POINTS "A" (doc. 17614/12)

1. Règlement du Parlement européen et du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire [première lecture] (AL+D)

PE-CONS 72/11 PI 180 CODEC 2344 OC 70

+ COR 1 (es)

+ COR 2 (fi)

Le Conseil a approuvé l'amendement figurant dans l'avis du Parlement européen en première lecture et a adopté l'acte proposé modifié en conséquence, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 118 du TFUE).

Déclaration des États membres participants
sur la clé de répartition des taxes annuelles afférentes aux brevets européens à effet unitaire

"Les États membres participants attendent avec sérénité les décisions du comité restreint, qui doit être mis en place au sein du conseil d'administration de l'Office européen des brevets, en ce qui concerne le niveau des taxes annuelles afférentes aux brevets européens à effet unitaire et la clé de répartition de ces taxes entre les États membres participants.

Pour définir la clé de répartition des taxes annuelles, les représentants des États membres participants prendront comme référence les critères énumérés à l'article 13, paragraphe 2, du règlement mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, le but étant de permettre à tous les États membres participants de maintenir les recettes qu'ils tirent actuellement de la perception des taxes annuelles, tout en veillant dans le même temps à ce que les États membres dont les recettes susdites sont actuellement faibles accroissent celles-ci de manière significative."

2. Proposition de règlement du Conseil mettant en œuvre la coopération renforcée dans le domaine de la création d'une protection par brevet unitaire, en ce qui concerne les modalités applicables en matière de traduction (AL)

doc. 18855/2/11 REV 2 PI 194 OC 106

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 118 du TFUE).

3. **Règlement du Conseil portant extension du champ d'application du règlement (UE) n° 1214/2011 du Parlement européen et du Conseil sur le transport transfrontalier professionnel d'euros en espèces par la route entre États membres dans la zone euro**
doc. 17787/10 EF 207 MI 543 COMPET 428 ECOFIN 832 ENFOPOL 364
+ REV 1 (it)
+ REV 2 (fi)

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 352 du TFUE).

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - ADOPTIONS

(conformément à l'article 9, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)

POINTS "A" (doc. 17615/12)

2. **Décision du relative à l'adhésion de l'Union européenne au protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol**
doc. 9671/12 ENV 340 MAR 58 MED 25 ENER 157 OC 223
+ COR 1

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 192, paragraphe 1, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a), du TFUE).

3. **Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 7/2010 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels**
doc. 16581/12 TDC 20 UD 299 OC 665
+ REV 1 (it)

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 31 du TFUE).

4. **Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1344/2011 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels, agricoles et de la pêche**
doc. 16582/12 TDC 21 UD 300 OC 666

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 31 du TFUE).

5. Décision d'exécution du Conseil autorisant la Bulgarie et la Roumanie à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 5 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée

doc. 16662/12 FISC 179 OC 668

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 395, paragraphe 1, du TFUE).

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique, conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

6. Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 "Bien vivre, dans les limites de notre planète" [première lecture]

Dossier interinstitutionnel: 2012/0337 (COD)

- Débat d'orientation

doc. 16498/12 ENV 872 DEVGEN 314 ECO 139 SAN 313 PECHE 515

AGRI 826 IND 216 CHIMIE 93 ENER 510 RECH 449 TRANS 438

CODEC 2874

+ ADD 1

doc. 16953/12 ENV 905 DEVGEN 325 ECO 146 SAN 314 PECHE

516 AGRI 827 IND 217 CHIMIE 94 ENER 511 RECH 450 TRANS

439 CODEC 2847

La Commission a présenté la proposition susmentionnée et le Conseil a tenu un débat d'orientation sur la question.

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence pour les points 7 à 9])

7. Divers

- g) i) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 443/2009 en vue de définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de 2020 en matière de réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves [première lecture]**
Dossier interinstitutionnel: 2012/0190 (COD)
- ii) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 510/2011 en vue de définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de 2020 en matière de réduction des émissions de CO₂ des véhicules utilitaires légers neufs [première lecture]**
Dossier interinstitutionnel: 2012/0191 (COD)
- Informations communiquées par la présidence
doc. 17406/12 ENV 925 ENT 309 CODEC 2949

Les pistes de réflexion décrites dans le document 17406/12 ont été confirmées par les interventions des délégations.

=====